



Association des résidents pour la protection de
l'environnement du Lac d'Argent Inc.

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle Tenue le 14 mai 2016 à 9h30 À l'hôtel de ville d'Eastman

Étaient présents : Pierre Boutin, Raymond Dorval, Michèle Desrochers, Maurice Friard, Robert Dupont, membres de l'exécutif de l'ARPELA.
Patrick McDonald, Danielle Routhier, Jean-Pierre Brunelle, Marthe G. Brunelle, Jean-François Chicoine, Bernard Desmarais, André Dion, Anne-Marie Gagné, Lyse Rémy, Madeleine Gendron, Michel Hardy, Claude Tousignant, Sylvia Leblanc, Robert Giroux, Jacques Meunier, Irène Désilets, Colette Provost, Claude Tourville, René Vincent, Daniel Desrochers, Linda Gélinas, Monique Dumais, Yves Lépine, ainsi que deux autres membres.

En tout, 30 personnes présentes.

1, Ouverture de l'assemblée

Pierre Boutin, secrétaire du conseil d'administration de l'ARPELA ouvre l'assemblée annuelle et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Robert Dupont et résolu à l'unanimité que Michèle Desrochers préside l'assemblée annuelle.

Selon les règlements généraux, le secrétaire de l'exécutif agit automatiquement comme secrétaire de l'assemblée générale.

Mme Michèle Desrochers souhaite la bienvenue aux membres et présente les directeurs actuellement en poste.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

Michèle Desrochers fait la lecture de l'ordre du jour. On laisse ouvert le point « Varia ».

Il est proposé par Michèle Desrochers, appuyé par Colette Provost d'adopter l'ordre du jour proposé dans l'avis de convocation.

3. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale 2015

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2015 a été transmis aux membres par courriel quatorze (14) jours avant la réunion. Les membres ont donc eu le temps de le lire. Michèle Desrochers en fait un bref résumé.

Il est proposé par Patrick McDonald appuyé par Irène Désilets et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2015 tel que présenté.

3.1 Suivi des dossiers et actions

Pierre Boutin fait le suivi sur le point d'action du procès-verbal 2015.
7.0 Ruisseau Bonnallie : voir point #6 de l'ordre du jour.

4. Rapport du vice-président et actes du conseil

Le vice-président Robert Dupont présente son rapport sur l'année 2015 en notant que le ruisseau Bonnallie a encore été le dossier numéro 1 même si d'autres réalisations ont nécessité un travail important par l'équipe du CA. L'augmentation de la cotisation de 10 à 15\$ a fait baisser le nombre de membres de 146 à 135.

M. Dupont tient à remercier le grand travail de notre dernier président Jacques Malouin qui a fait grandement avancer plusieurs dossiers. Nous remercions également Jean-Pierre Loignon pour sa participation au conseil.

L'obtention d'une nouvelle carte bathymétrique, disponible à tous les membres, permet d'illustrer très clairement que l'ensédimentation progressif du lac n'est pas une rumeur fabriquée par des alarmistes à la recherche d'occupation. En comparant la carte de l'an 2000 avec celle de 2015 on voit qu'il y a moins d'eau et plus de terre dans le lac – il devient moins profond. Les algues et les plantes aquatiques prolifèrent. L'eau est donc plus chaude, circule moins bien et se pollue plus vite.

Le dossier du ruisseau Bonnallie demeure notre préoccupation. Le scepticisme et d'autres intérêts induisent nos élus municipaux à ignorer les conclusions d'études qui leur ont coûté, ainsi qu'à nous à l'ARPELA, des milliers de dollars, et ça depuis 2013. Même si les riverains et autres utilisateurs persistent à confirmer ces conclusions, les conseillers nous ignorent. L'ARPELA reste ainsi embourbé dans son dossier. IL n'y a plus que la pression publique qui pourra nous sortir de cette impasse.

(le texte intégral de ce rapport est joint au compte-rendu).

5. Rapport du trésorier

5.1 Adoption des états financiers 2015

Pierre Boutin, trésorier, présente les états financiers au 31 décembre 2015. L'année se termine avec un surplus de 1 956\$. Ce surplus est principalement dû à des attentes de réalisations de projets. Donc, notre bilan au 31 décembre 2015 se solde à 14 536\$. Nous avons eu 135 membres et 33 commanditaires.

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par René Vincent et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier présenté.

5.2 Prévision budgétaire 2016

Pierre Boutin, trésorier, présente une prévision budgétaire pour l'année 2016 qui a été acceptée par le CA. Nous souhaitons augmenter à 160 le nombre de membres.

6. Ruisseau Bonnallie

Michèle Desrochers et Raymond Dorval présente les événements qui ont été réalisés jusqu'ici ou qui le seront plus tard en rapport avec le dossier du ruisseau Bonnallie.

Pour le bénéfice des nouveaux membres, Michèle Desrochers fait le récit des événements concernant le problème du lac d'Argent et qui se sont succédé depuis 2010.

Raymond Dorval reprend les événements du dossier Ruisseau Bonnallie qui depuis 2011 avance très lentement. En 2013, nous avons (L'ARPELA et la Municipalité) un plan d'intervention fait par des professionnels a grand coût, et depuis on n'a pas progressé. On est bloqué par le manque de collaboration de certains citoyens, et l'inertie de la municipalité qui ne veut pas prendre les moyens nécessaires pour débloquer le projet et effectuer les travaux tel que recommandé dans le plan d'intervention. L'ARPELA déplore le peu d'inquiétude de la part de la municipalité face à l'accumulation des sédiments dans notre lac, ce qui va inévitablement rendre celui-ci impropre aux activités nautiques avec toutes les conséquences pour la communauté et le tourisme local.

Il s'ensuit une longue discussion et de nombreuses questions des membres présents. Il est proposé par Jean-François Chicoine qu'un comité spécial soit formé pour développer un moyen de publiciser la problématique entourant le ruisseau Bonnallie et en arriver à mettre la pression nécessaire sur le conseil municipal afin d'arriver à une solution acceptable.

7. Analyse de l'eau du lac

Raymond Dorval présente l'ensemble des points d'échantillonnage de l'eau du lac en 2015. L'an dernier, Raymond et Robert ont procédé à six prises d'échantillonnage à 11 points du lac d'Argent. Ces points ont été illustrés sur une carte en couleur réalisée par Raul Padilla. Nous remercions Raul pour cette contribution très appréciée des membres.

Les points d'échantillonnage se retrouvent à l'entrée des affluents du lac ce qui permet de détecter les éléments potentiellement polluants et au besoin, de s'attaquer à la cause. De fait, les résultats transmis à la municipalité en 2015 ont permis d'identifier une problématique où des fosses septiques étaient non-conformes. L'inspectrice a pris les mesures pour que soit corrigée la situation.

Pour 2016, on entend reprendre les mêmes points d'échantillonnage aux deux semaines, de la mi-juin à la mi-septembre.

8. Analyse de l'eau de puits artésiens

Robert Dupont rappelle que, comme les années passées, ARPELA offre un service d'analyse d'eau des puits artésiens pour les membres, le dimanche 3 juillet 2016 de 9 à 12 heures à l'hôtel de ville. Un rappel sera fait deux semaines avant.

L'ARPELA bénéficie de bons prix auprès du laboratoire Environex, en raison du volume d'analyses que l'on demande. Pour cette année, les prix demeurent les mêmes soit 20\$ pour une bouteille et 30\$ pour une analyse supplémentaire.

9. Élection des membres du conseil d'administration

Considérant que le poste de Michèle Desrochers est en élection, celle-ci se retire temporairement.

9.1 Nomination du président d'élection

Il est proposé par Pierre Boutin appuyé par Maurice Friard et résolu à l'unanimité de nommer Raymond Dorval, président d'élection.

9.2 Élection de membres

Un membre du présent conseil sollicite un renouvellement de mandat, Michèle Desrochers.

Nos règlements prévoient que le conseil d'administration doit être composé d'au plus 11 personnes.

Le président d'élection explique la règle de mise en candidature aux membres présents. Voici-ci les mises en candidature :

	Est proposé par	Appuyé par
Michèle Desrochers	Danielle Routhier (en bloc)	Anne-Marie Gagné
René Vincent		
Madeleine Gendron		
André Dion		

Le président demande ensuite à chacun s'il accepte ou non sa mise en candidature.

Michèle Desrochers	Accepte
René Vincent	Accepte
Madeleine Gendron	Accepte
André Dion	Refuse

Comme personne ne demande le vote, les personnes qui acceptent leur nomination sont élues par acclamation.

10. Varia

10.1 Rien à signaler

11. Levée de l'assemblée

La présidente d'assemblée remercie les membres présents.
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11h15.

| *Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Irène Désilets et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.*

Michèle Desrochers
Présidente de l'assemblée

Pierre Boutin
Secrétaire de l'assemblée

Révisé le 29 août 2016

Rapport du vice-président – AGA 2016 de l'ARPELA

Les événements de 2015 nous laissent son lot de soucis parmi les accomplissements réalisés. Parmi les accomplissements il y a l'obtention de l'autorisation d'enlever les phragmites sur nos rives, mais restez sur la rive et n'enlevez rien dans l'eau.* Les bernaches sont encore moins imposantes deux années de suite, et là-dessus il faut croire que notre campagne de sensibilisation auprès des résidents porte fruit. L'effarouchement est efficace et on encourage ceux qui le font de continuer. Les plantations d'arbustes sur les rivages rendent ceux-ci moins attrayants pour les bernaches et c'est à notre avantage d'améliorer la couverture végétale qui forme un écran entre l'eau et les gazons. L'augmentation de la cotisation à 15\$ a eu pour effet de baisser le nombre de membres de 146 à 135. Sans faire du colportage de porte à porte nous vous demandons d'inviter vos voisins à s'inscrire comme membre à l'ARPELA.

On tient à signaler que le progrès réalisé au cours de la dernière année est dû en grande partie à l'élan que Jacques Malouin, notre dernier Président, nous a donné avant de démissionner. Nous le remercions. Nous remercions aussi Jean-Pierre Loignon qui a dû nous quitter en vendant sa maison à Eastman. On remercie, avant les faits, tous parmi vous qui se joindront à la joyeuse équipe du CA : sérieusement nous avons besoin de relève pour éviter notre disparition éventuelle.

L'obtention d'une nouvelle carte bathymétrique nous permet d'illustrer très clairement que l'ensédimentation progressif du lac n'est pas une rumeur fabriquée par des alarmistes à la recherche d'occupations. En comparant la carte de l'an 2000 avec celle de 2015 on voit qu'il y a moins d'eau et plus de terre dans le lac – il devient moins profond. Ceux qui font de la voile le savent : l'aire de navigation diminue. Les algues prolifèrent. L'eau est donc plus chaude, circule moins bien et se pollue plus vite. Aux crues, le lac se comble plus vite et l'effet des inondations s'amplifie, et les terrains inondés dotés de fausses septiques salissent l'eau déjà décolorée par les sédiments.

Et ce dernier sujet nous amène sur le problème du ruisseau Bonnallie avec ses crues bien chargées. Depuis l'an 2013 l'ARPELA lance l'alarme, travaille de concert avec la municipalité, participe aux séances du comité de l'environnement et anticipe en rageant de frustration devant une inaction aussi déterminée de nos conseillers. On ne peut pas les accuser de penser qu'il n'y a pas de problème avec le lac, mais leur refus d'intervenir indique bien ce qu'ils pensent. Pourtant toute l'évidence, toutes les observations, tous les symptômes sont présents clairement, scientifiquement, empiriquement. En effet nous tous au CA sommes très déçus de l'attitude de nos élus face au problème du lac qui se détériore. Sans exagérer nous sommes trahis : on a contribué de nos économies en se demandant où va disparaître cet argent rendu à l'hôtel de Ville. En attendant, les taxes foncières des riverains augmentent autant que les crues. Et quand votre terrain s'inonde vous devez le déclarer en le vendant, et ça en baissant votre prix. Le pire est à venir s'il

n'y a pas d'action. ARPELA ne peut que surveiller et signaler. C'est le devoir de la municipalité d'agir et elle ne réagira pas sans pression.

(Assez dit là-dessus, on en discute à l'item no. 6)

*Patrick McDonald nous clarifie le règlement sur l'enlèvement des phragmites sur le littoral : Il n'y a pas "d'autorisation" pour les enlever sur le rivage mais une PERMISSION, et le permit est gratuit. Il n'est pas permis d'enlever ce qui est dans l'eau.

Robert Dupont
Vice-président de l'ARPELA

Projet du 14 mai 2016